

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

111, rue Principale Lot 4 730 076 Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit de la maison côté sud (partie à un étage) avec une marge latérale de 0,57 m au lieu de 2 m et un avant-toit à 0,37 m au lieu de 0,6 m.
- Permettre le maintien tel que construit du garage annexé avec une marge avant côté nord à 3,73 m au lieu de 5,12 m, advenant que ce dernier ne bénéficie pas de droits acquis.
- Permettre le maintien tel que construit de la galerie avec le toit côté est faisant saillie à 2,02 m au lieu de 1,5 m, advenant que ce dernier ne bénéficie pas de droits acquis.

Le tout tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 2 novembre 2020 à 19 heures, à la salle du 1^{er} plancher au Centre Joachim-Tremblay, Macamic.

Donné à Macamic, ce 24 septembre 2020

Secrétaire-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0

Téléphone: 819 782-4604 Télécopieur: 819 782-4283

Courriel: macamic@mrcao.qc.ca